

Les **Journées européennes du patrimoine** sont des manifestations nationales annuelles, instaurées actuellement par plus d'une cinquantaine de pays, sur le modèle des « Journées Portes ouvertes des monuments historiques » créées en 1984 par le ministère de la Culture français.

Depuis 1991, le Conseil de l'Europe (avec le soutien de l'Union européenne) organise aussi des Journées européennes du patrimoine.

Éditorial de la Ministre

Publié le 20.06.2016



© Ministère de la Culture et de la Communication / Didier Plovy

Le thème de cette année « Patrimoine et citoyenneté » nous renvoie aux sources même de cette manifestation créée en 1984 : celle d'une appropriation par tous d'un bien commun, d'une histoire commune. Le patrimoine et la citoyenneté sont deux notions dont la jonction raconte notre histoire, notre passé, mais dessine aussi notre présent et notre avenir.

Aussi je me réjouis de ce grand moment de célébration collective que sont les Journées européennes du patrimoine qui se tiendront les 17 et 18 septembre prochains avec plus de 17 000 monuments ouverts au public et plus de 26 000 animations en métropole et dans les outre-mer.

Lieux symboliques de la naissance de la citoyenneté, lieux historiques de sa constitution, lieux actuels de pratique et d'exercice quotidiens : nombreux sont les monuments à visiter ou à revisiter à l'aune de cette notion fondatrice de la République, qu'ils soient habituellement ouverts au public ou qu'ils ne se visitent qu'exceptionnellement lors de ces Journées.

En cette période où l'esprit civique est plus que jamais appelé à se manifester, il importe de rappeler que le patrimoine est à la fois un symbole de la citoyenneté française, et un lieu où elle peut trouver à s'exercer et à se renforcer. La pleine appropriation du patrimoine renforce le lien social. C'est une fierté qui peut aussi servir de ferment au développement économique. Nous pourrions tous dessiner, lors de ces visites, un parcours du patrimoine de la citoyenneté à travers la France et saisir la force de ce lien social qui nous unit tous.

Je remercie les propriétaires publics et privés, les associations et nos partenaires privés, media et institutionnels, qui font le succès de cet événement et vous souhaite de très belles Journées européennes du patrimoine.

Audrey Azoulay
Ministre de la Culture et de la Communication

En savoir plus : <http://journeesdupatrimoine.culturecommunication.gouv.fr/>

En France, depuis 1995, un thème général est proposé mettant en avant un aspect (ou plusieurs aspects) du patrimoine.

- 1995 : 100^e anniversaire du cinéma - 10^e anniversaire des CoRePHAE (Commissions régionales du patrimoine historique, archéologique et ethnologique) - Les parcs et jardins
- 1996 : Patrimoine et littérature - Patrimoine et lumière
- 1997 : Patrimoine, fêtes et jeux - Patrimoine industriel - Patrimoine et lumière
- 1998 : Métiers et savoir-faire
- 1999 : Patrimoine et citoyenneté - L'Europe, un patrimoine commun
- 2000 : Patrimoine du XX^e siècle
- 2001 : Patrimoine et associations (dans le cadre de la commémoration du centenaire de la loi du 3 juillet 1901)
- 2002 : Patrimoine et territoires
- 2003 : Patrimoine spirituel - Le bicentenaire de la naissance de Mérimée - La restauration du Château de Lunéville
- 2004 : Patrimoine, sciences et techniques
- 2005 : J'aime mon patrimoine. Deux jours pour manifester son attachement au patrimoine
- 2006 : Faisons vivre notre patrimoine
- 2007 : Les métiers du patrimoine : des hommes et des femmes au service des biens culturels
- 2008 : Patrimoine et création
- 2009 : Un patrimoine accessible à tous.
- 2010 : Les grands Hommes - Quand femmes et hommes construisent l'Histoire.
- 2011 : Le voyage du patrimoine.
- 2012 : Les patrimoines cachés.
- 2013 : Cent ans de protection.
- 2014 : Patrimoine culturel - Patrimoine naturel.
- 2015 : Le patrimoine du XXI^e siècle, une histoire d'avenir.
- **2016 : Patrimoine et Citoyenneté**

Thème

Publié le 24.05.2016

La 33^{ème} édition des JEP célèbre un thème essentiel, inscrit dans l'histoire de la manifestation et au cœur de notre société : "Patrimoine et citoyenneté".

« Considérant que les monuments historiques dont l'État assure la conservation doivent comprendre non seulement les édifices précieux sous le rapport de leur exécution ou de l'histoire de l'art, mais aussi ceux qu'un souvenir glorieux recommande au respect du peuple ; considérant que la salle du Jeu de Paume, à Versailles, est le lieu où, pour la première fois, s'est produite avec éclat et solennité la volonté nationale ; sur le rapport du directeur des beaux-arts ; arrêtons : la salle du Jeu de Paume, à Versailles, est classée parmi les monuments historiques ».

Ce n'est évidemment pas par hasard que cet arrêté du **22 mars 1848** est signé par **Alexandre Ledru-Rollin**, ministre de l'intérieur de l'éphémère Deuxième République : très tôt, 18 ans seulement après la fondation du service des monuments historiques, 8 ans après la publication de la première liste des monuments classés, le nouveau pouvoir républicain affirme que les monuments historiques de la France ne sont pas seulement constitués des édifices religieux ou châteaux remarquables sur le plan architectural, mais aussi d'édifices à peu près dépourvus d'intérêt architectural ou décoratif qui ont été le théâtre d'événements fondateurs de l'histoire de la République.

Les lois du **30 mars 1887**, puis du **31 décembre 1913**, consacreront cette affirmation, en instituant, pour le classement, puis l'inscription au titre des monuments historiques, le double critère d'intérêt d'art ou d'histoire. En cette période où l'esprit civique des Français est, plus que jamais, appelé à se manifester, et où l'obscurantisme et la barbarie ont tenté de faire table rase, après Bamyas, Tombouctou et Mossoul, des trésors de Palmyre, il importe de se rappeler, après Victor Hugo, que « *la beauté d'un monument appartient à tout le monde* », et que le patrimoine est à la fois un symbole de la citoyenneté française, et un lieu où elle peut trouver à s'exercer et à se renforcer.

Le patrimoine culturel, symbole de la citoyenneté nationale et locale

Dès la Révolution française, le patrimoine culturel est conçu comme un outil d'émancipation et d'instruction du peuple : si, en 1792, l'Assemblée Législative demande de « *livrer à la destruction les monuments propres à rappeler les souvenirs du despotisme* », justifiant la destruction, puis, avec la campagne de déchristianisation, la mutilation de nombreux monuments, le même décret ordonne de « *préserver et conserver honorablement les chefs d'œuvre des arts, si dignes d'occuper les loisirs et d'embellir le territoire d'un peuple libre* ».

C'est cette dualité qu'illustre l'intervention d'**Alexandre Lenoir**, lors du sac des tombeaux de la basilique de Saint-Denis, pour sauver une partie des statues funéraires des rois et reines de France, et la création de son « musée des monuments français ». Et c'est dans le même esprit que la Convention nationale décrète, le 16 floréal an II, que le parc et le château de Saint-Cloud seront « *conservés et entretenus aux dépens de la République pour servir aux jouissances du peuple* »...

La suite : <http://journesdupatrimoine.culturecommunication.gouv.fr/Edition-2016/Theme>

Menu En direct PROGRAMME ESPACE PRESSE FR

LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION VOUS INVITE AUX

JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE

17-18 SEPTEMBRE 2016

PATRIMOINE ET CITOYENNETÉ

PLUS D'INFOS

Ces journées sont un moment privilégié permettant aux Français de visiter leur patrimoine national, monuments, églises, théâtres, châteaux, mais aussi des demeures privées, des banques, des tribunaux, des préfectures, palais de justice, hôtels de ville, chambres de commerce, etc., toutes sortes de bâtiments qui, habituellement, sont fermés au public ou peu fréquentés par lui.

- Elles sont organisées sous l'égide du Ministre de la Culture par la Direction du patrimoine culturel et par les différentes directions régionales des affaires culturelles.
- Contrairement à une idée très répandue, les ouvertures ne sont pas obligatoirement gratuites.
- La gratuité est presque systématique dans les monuments publics dépendant de l'État et les musées ayant le label Musée de France, en ce qui concerne les domaines privés ou ceux qui dépendent de collectivités locales ou d'établissements publics, les tarifs sont laissés à l'appréciation du propriétaire du lieu.
- En France, ces journées du patrimoine sont lancées chaque année le troisième week-end du mois de septembre.

À télécharger

Affiches, bandeaux, bannières, communiqués : l'identité des JEP en un clic !

- [En savoir plus](#)

Menu En direct PROGRAMME

JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE 17-18 SEPTEMBRE 2016 FR

HAUT DE PAGE

/ RUBRIQUES
 EN PRATIQUE ESPACE PRESSE
 ÉDITION 2016 NOUS CONTACTER
 PARTENAIRES
 EUROPE
 COMMUNICATION

/ CONTACTS
Organisation
 Ministère de la Culture et de la Communication /
 Direction générale des patrimoines
Coordination et presse
 Façon de penser
 > Accédez au formulaire de contact
Participer à l'évènement
 Vous souhaitez participer à l'évènement ? Vous
 trouverez toutes les informations et contacts
 utiles sur cette page.

/ S'INSCRIRE À L'INFOLETTRE
 Renseigner votre adresse mél ci-dessous :
 Votre adresse mél OK

/ NOUS SUIVRE

CRÉDITS / MENTIONS LÉGALES / PLAN DU SITE / LES ÉVÈNEMENTS DU MINISTÈRE / CULTURECOMMUNICATION.GOUV.FR © MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Aujourd'hui, pas moins de **50 États signataires** de la Convention culturelle européenne participent chaque année au mois de septembre aux Journées européennes du patrimoine, une action conjointe du **Conseil de l'Europe** et de la **Commission européenne** depuis **1999**.

Albanie, Allemagne, Andorre, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Biélorussie, Belgique (Bruxelles, Flandre et Wallonie), Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Islande, Irlande, Italie, Kazakhstan, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Moldavie, Monténégro, Pays-Bas, Macédoine, Norvège, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Fédération de Russie, Saint-Marin, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie, Ukraine, Vatican.

Allemagne : "Tag des offenen Denkmals" par [Deutsche Stiftung Denkmalschutz](#)

Belgique :

- Brussel / Bruxelles: [Journées du patrimoine à Bruxelles](#) / [Open Monumentendagen in Brussel](#)
- Flandre / Vlaanderen: [Open Monumentendag Vlaanderen](#)
- Wallonie: [Journées du patrimoine en Wallonie](#)

Espagne : "Las Jornadas Europeas de Patrimonio" par Instituto del Patrimonio Cultural de España ([Ministerio de Educación, Cultura y Deporte](#)).

Italie : "Giornate Europee del Patrimonio" par [Ministero per i Beni e le Attività Culturali](#)

Pays-Bas : "Open Monumentendag" by Stichting Open Monumentendag

 Royaume-Uni :

-  Angleterre : [Heritage Open Days](#) par [English Heritage](#). London has a separate event, [Open House London](#).
-  Écosse : [Doors Open Days](#) par [Scottish Civic Trust](#)
-  Pays de Galles: Open Doors Days ([Welsh](#): *Drysau Agored*) par [Civic Trust for Wales](#)
-  Irlande du Nord : European Heritage Open Days

Permettant la présentation au public de biens culturels inédits et l'ouverture exceptionnelle d'édifices historiques, les Journées européennes du patrimoine suscitent la mise en place de manifestations culturelles mettant en lumière savoir-faire et traditions locales, architecture et objets d'art. Leur but s'inscrit cependant dans une vision plus large : rapprocher les citoyens afin de parvenir à une meilleure compréhension mutuelle, au-delà des différences de cultures et de langues.

La manifestation poursuit ainsi des objectifs tels que la sensibilisation des citoyens à la richesse et à la diversité culturelle de l'Europe ainsi qu'à la préservation de son patrimoine, la création d'un climat propre à faire accepter la riche mosaïque des cultures européennes, l'invitation à la tolérance et à la reconnaissance en transcendant les frontières nationales et enfin l'incitation tournée vers l'Europe à relever les défis sociaux, politiques et économiques qui l'attendent.

Ainsi, les Journées européennes du patrimoine revendiquent depuis 1999 un même slogan : « **L'Europe, un patrimoine commun** ». De plus, depuis 2015, un thème paneuropéen est proposé chaque année pour souligner différents aspects du patrimoine. Cette année, une trentaine de pays s'associe sur le thème « Patrimoine et communautés ». Ce dernier permettra de saisir la façon dont le patrimoine illustre et accompagne notre sentiment d'appartenance à une communauté, que celle-ci soit passée ou présente, et prend part à la création d'un avenir commun.

La manifestation rencontre un grand succès et sa fréquentation est désormais évaluée aux alentours de **30 millions** de visiteurs pour **50 000** monuments et sites visités. Les Journées européennes du patrimoine ont parvenues à impliquer la participation de la société civile – en particulier celle des jeunes –, le travail bénévole et la coopération transfrontalière, promouvant de la sorte les principes essentiels du dialogue interculturel, du partenariat et de la responsabilité civique.

En complément du site et des réseaux sociaux de la manifestation nationale en France, les Journées européennes du patrimoine disposent d'une plate-forme dédiée à l'initiative européenne : <http://www.europeanheritagedays.com/>

Créé par le Conseil de l'Europe accompagné de la Commission européenne, cet outil permet de donner à tous les Européens l'opportunité d'apporter une plus grande visibilité à leur propre patrimoine et de le célébrer ensemble, en tant qu'expression d'un patrimoine commun européen.

Les Journées européennes du patrimoine sont également présentes à échelle européenne sur les réseaux sociaux :

Twitter: [@JEP_EHD](#) et Facebook : [European Heritage Days \(EHD\)](#)

Pour plus d'informations : <http://pjp-eu.coe.int/fr/web/ehd-iej/home>

CONTACTS

Conseil de l'Europe [Gianluca Silvestrini](#) (+33 3 88 41 22 03) – Administrateur, Programme des Journées européennes du patrimoine, Direction générale de la démocratie
[Giuseppe Zaffuto](#) (+33 3 90 21 56 04) – Attaché de presse

Commission européenne [Emilia Appiou](#) (+ 32 2 29 55719)– Responsable du Programme des Journées européennes du patrimoine, Direction Générale Education et Culture

Jean-Paul Tarrieux